

COMPTE RENDU
COMITE SYNDICAL DU 06 OCTOBRE 2010
A la Salle Polyvalente de Dompierre sur Chalaronne à 20 h 30

DU SYNDICAT DES RIVIERES DES TERRITOIRES DE CHALARONNE

L'an deux mille dix, le 06 octobre, le Comité syndical réuni à Dompierre sur Chalaronne, après convocation légale en date du 14 septembre 2010, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

Etaient présents : Monsieur Fabyen RIGOTTO, Monsieur Jean Louis CONTI, Monsieur Jean-Paul GUILLOT, Monsieur Frédéric CHEVALIER, Monsieur Christophe MEGARD, Monsieur Yves CLAYETTE, Monsieur Martial TRINQUE, Monsieur Gérard MONTARD, Monsieur Pascal SCHIAVINI, Monsieur Guy MORILLON, Monsieur Gilles DUBOST, Monsieur Gérard MAURER, Monsieur Robert DEPLATIERE, Monsieur Jean-Pierre CHAMPION, Monsieur Robert LAGRANGE, Monsieur Philippe THENON, Madame Muriel LUGA-GIRAUD, Monsieur Edouard BREVET, Monsieur Serge VARVIER, Monsieur Jacky NOUET, Monsieur Régis GONNU, Monsieur Robert GIVRE, Monsieur Maurice VOISIN, Madame Annick TCHICHONELIS, Monsieur Philippe LODATO, Monsieur Roland LIEVRE.

Etaient également présents : Monsieur Robert BOUCHY, Madame Lucette LEVERT, Monsieur Robert LAPALU, Monsieur Michel BOISSON, Monsieur Pierre MILLET, Monsieur Christian MANAUT, Madame Christèle JOSSERAND, Monsieur André PHILIPPON, Monsieur Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Madame Alice PROST (chargée de mission du syndicat), Monsieur Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat) et Madame Véronique GELIN (secrétaire comptable du syndicat).

Etaient excusés : Monsieur Georges-Laurent HYVERNAT, Madame Nicole NAVARRO, Monsieur Jean-Luc COLZART.

Le quorum étant atteint, Monsieur MEGARD ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence. Monsieur Christophe MEGARD présente le déroulement de la soirée et demande une minute de silence suite au décès de Monsieur MONNIER, délégué de la commune de Bey.

Monsieur Robert DEPLATIERE est nommé secrétaire de séance.

Début de la réunion : 20 h 40

1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITE SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 09 juin 2010 a été joint à la convocation du comité syndical du 06 octobre 2010. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 9 juin 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 – DELIBERATION CONCERNANT LA DIG SUR LES OURES A VILLARS

Monsieur MEGARD laisse la parole à Maxime.

Maxime rappelle que la fiche action B1-1.2 du contrat de rivière propose la reconstitution d'un lit plus étroit, diversifié de part ses habitats et ses écoulements afin de redonner à ce secteur un potentiel écologique et piscicole.

L'opération consiste à supprimer les seuils actuellement en très mauvais état et de faire méandrer la rivière dans son lit actuel. L'objectif étant de restaurer les habitats aquatiques et semi aquatiques et de diminuer le profil en travers de la rivière.

La longueur concernée par cette opération de renaturation et de réhabilitation est de 450 m situé à l'amont de Villars. Les travaux seront réalisés en deux phases : une première phase de zone test sur une longueur de 200 m et une seconde phase de 250 m selon la réussite des travaux de la première phase.

Le budget inscrit pour l'année 2010 est de 16 744 € TTC. Ce montant permettra de faire la demande de déclaration d'intérêt général et de recruter un maître d'œuvre pour la définition d'une première tranche de travaux qui devrait être réalisée courant 2011.

Maxime précise que cette action étant inscrite au contrat de rivière, elle peut bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil général de l'Ain à hauteur de 80%.

Ces travaux rendent donc nécessaire une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui aura également pour but de légitimer l'investissement de fonds publics sur des terrains privés.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD porte au vote la procédure de DIG pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Chalaronne au lieu dit les Oures,

La procédure de DIG pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Chalaronne au lieu dit les Oures est votée à l'unanimité des membres présents.

3 – DELIBERATION CONCERNANT LA DIG SUR LA VIEILLE CHALARONNE

Monsieur MEGARD laisse la parole à Maxime.

Maxime rappelle que lors du dernier comité syndical, la demande de subvention avait été votée. Il précise en quelques mots le contexte.

Une étude avait été réalisée courant 2008 par Gaétane MANSIAT pour étudier la faisabilité de la reconnexion de la Vieille Chalaronne. Suite à cette étude, il a été décidé de modifier les objectifs de la fiche action, c'est-à-dire de favoriser les écoulements sans amener plus de débit et de conserver les potentialités du milieu.

Pour cela il a été proposé les mesures de gestion suivantes :

- Rendre franchissables tous les seuils de la Vieille Chalaronne (échancrure, remplacement, nettoyage, enlèvement) (18 seuils sur 2 Km).

- Restaurer la ripisylve (rajeunissement), enlèvement des bois morts, création de trouées ponctuelles.

Le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 9 570 € TTC. , subventionné à hauteur de 80%. Maxime précise qu'il avait pris contact avec les services de l'état et qu'il ne s'avérait pas nécessaire de faire de déclaration d'intérêt général. Depuis, les financeurs ont exigé la DIG pour pouvoir bénéficier des subventions ; Cette dernière aura pour but de légitimer l'investissement de fonds publics sur des terrains privés.

L'assemblée n'a pas de question.

Monsieur MEGARD porte au vote la procédure de DIG pour la réalisation des travaux sur la Vieille Chalaronne,

La procédure de DIG pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Vieille Chalaronne est votée à l'unanimité des membres présents.

4 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Monsieur MEGARD laisse la parole à Maxime.

Maxime rappelle qu'il a été prévu cette année de faire réaliser sur la Vieille Chalaronne, des travaux de restauration des boisements de berges ainsi que de restauration de la libre circulation sédimentaire et piscicole grâce au budget inscrit de 9 570 € TTC. Il s'avère que le montant des travaux a été sous évalué. Les travaux sur les boisements sont estimés à 8 900 € TTC et les travaux sur les seuils à 4 200 € TTC (Déclaration d'Intérêt Général comprise).

Maxime explique qu'il était également prévu de réaliser une 2^{ème} tranche de travaux dans les années qui suivent. Or il paraît plus judicieux de réaliser l'intégralité des interventions en une seule fois et donc de coupler la 2^{ème} tranche de travaux à la première.

Les opérations prévoient notamment la suppression d'un passage à gué à l'aval immédiat d'un pont. En effet depuis la rectification du pont permettant aux engins agricoles de franchir le cours d'eau par la route, le passage à gué n'a plus de vocation particulière. Or celui-ci est encore fréquemment utilisé par des engins tout terrain (type 4x4, motocross, quads, ...) ce qui a pour conséquences de détériorer les berges et de libérer des matières en suspension dans le cours d'eau.

Il est donc proposé de confectionner des berges à l'emplacement actuel du passage à gué pour empêcher tout passage et redonner à la rivière son lit naturel. Un réensemencement ainsi que des plantations seront mises en place. De plus, à l'aval immédiat du passage à gué « une protection de berge » composée de poteaux électriques a été mise en place il y a quelques années. Ces derniers s'effondrent dans le lit. Il est donc également proposé de restaurer cette berge à l'aide de techniques entièrement végétales.

Maxime précise que le surcoût occasionné par ces travaux supplémentaires est de 10 600€ TTC par rapport au montant budgété. Une décision budgétaire modificative d'un montant de 14 130 € TTC est nécessaire par rapport au budget initialement inscrit pour cette opération. Le coût total de l'opération s'élève donc à 23 700 € TTC.

Monsieur MEGARD propose de transférer cette somme de l'opération 102 « Restauration ripisylve tranche 2 » qui est terminée, vers l'opération 110 « Vieille Chalaronne ». Il précise que le montant des dépenses réalisées s'élève à 131 162.34 € TTC pour un budget à 150 191,43 € TTC, soit 19 337,66 € TTC disponibles.

Monsieur MEGARD porte au vote la décision budgétaire modificative suivante :

Virements de crédits	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<u>Section d'investissement</u> <u>Dépenses</u>			
• Opération 110 : Reconnexion Vieille Chalaronne - compte 2315 :	9 570€	14 130 €	23 700 €
• Opération 102 : Restauration ripisylve Tranche 2 - compte 2315 :	150 191.43€	-14 130 €	136 061.43€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la décision modification budgétaire n°2, telle que présentée ci-dessus,
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision

5 – CREATION D'UN POSTE DE CDD D'UN MOIS ET DEMI

Monsieur MEGARD rappelle que Marylee Seve, stagiaire au syndicat jusqu'au 30/09 a réalisé l'état des lieux et la cartographie de l'infestation du territoire par les espèces végétales invasives. Il spécifie que conformément à ce qui avait été prévu au budget, par la commission finance et dans la délibération n°10.02 prise par le bureau, il est proposé de créer un emploi occasionnel d'ingénieur d'une durée d'un mois et demi pour finir de mener à bien l'étude préalable à la lutte contre les espèces végétales invasives. L'agent ainsi recruté serait chargé de prioriser et budgéter les actions à mettre en œuvre.

Alice explique que pour permettre une mise en œuvre des travaux en 2011, il est nécessaire de prévoir ce contrat pour permettre de faire une évaluation technico-économique, ainsi qu'une programmation pluriannuelle en fonction de la priorisation des secteurs d'intervention. Il reste aussi à s'occuper de toute la partie communication. De plus, cette période avait été budgétée lors du dossier de demande de subvention, le syndicat bénéficiera de 75% de subvention.

Monsieur PHILIPPON demande si c'est Marylee SEVE qui sera recrutée. Alice confirme que le poste serait créé pour elle, pour la période du 11 octobre 2010 au 26 novembre 2010 avec une rémunération nette de 1 451 €.

L'assemblée n'a pas de question.

Le Président soumet au vote du Comité syndical la création d'un emploi occasionnel d'ingénieur pour une durée de 1 mois et demi,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la création d'un emploi occasionnel d'ingénieur pour une durée de 1 mois et demi,
DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision

6 – MODALITES D'EXERCICE DU TEMPS PARTIEL DANS LA COLLECTIVITE

Monsieur MEGARD rappelle que la réglementation fixe le cadre général dans lequel s'exerce le temps partiel mais ne règlemente pas certaines modalités qui doivent être définies à l'échelon local. Il appartient donc au Comité Syndical d'ouvrir la possibilité d'exercice du temps partiel dans la collectivité et d'en définir les modalités d'application.

Monsieur MEGARD explique que cette délibération fait suite à la demande d'Alice de bénéficier d'un temps partiel de plein droit à 80%. En effet, Alice propose de faire 4 journées de 8h, et de bénéficier du mercredi. Son temps de présence serait de 32h par semaine dont 4H de RTT de manière à passer à 28h en moyenne par semaine.

Monsieur MORILLON précise qu'une fois que la délibération sera prise, elle sera définitive et valable pour tous les agents sans décision préalable du comité syndical.

Monsieur MEGARD assure que la priorité est l'avancement du contrat de rivière et que les arrêtés pour la mise en place du temps partiel seront pris au cas par cas, avec retour de décision au comité syndical.

Alice précise que sa demande sera dans un premier temps pour 6 mois, renouvelable dans la limite des 3 ans de l'enfant, mais qu'elle fera le bilan après la première période.

Monsieur LIEVRE demande si les réunions du bureau et du comité syndical seront déplacées étant donné qu'elles ont lieu le mercredi. Alice précise que le jour des réunions ne changera pas.

L'assemblée n'a pas de question.

Le Président soumet au vote du Comité syndical les modalités d'exercice du temps partiel dans la collectivité telles que mentionnées ci-dessus,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à la majorité, les modalités d'exercice du temps partiel dans la collectivité, telles que mentionnées ci-dessus, (26 voix pour et une abstention)

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

7 – RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE (LTI)

Monsieur MEGARD rappelle les faits.

Un grand nombre de dépenses de fonctionnement et d'investissement du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne est subventionné par l'Agence de l'Eau, la Région Rhône Alpes, le Conseil Général de l'Ain, et l'Etat. Ces subventions ne sont versées qu'une fois la dépense engagée.

Afin de palier à ce déficit dû à l'attente du versement des subventions, le syndicat possède une ligne de trésorerie de 200 000 euros qui arrive à échéance mi-octobre.

Une mise en concurrence de plusieurs établissements financiers avait été faite. Cette procédure avait conduit le Président à choisir l'offre la plus intéressante, soit le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

Établissement prêteur :	CAISSE ÉPARGNE située 2 rue de l'Etoile 01002 BOURG EN BRESSE Cedex
Montant :	200 000 euros
Durée :	12 mois à compter de sa mise en place
Taux d'intérêt :	• EONIA + marge de 0.95% (à titre infos : [Base de calcul : exact/360] EONIA 0.32% soit un coût d'utilisation actuelle de 1.27%)
Processus de traitement automatique :	Tirage crédit d'office Remboursement débit d'office
Demande de tirage :	Aucun montant minimum
Demande de remboursement :	Aucun montant minimum
Paiement des intérêts :	Chaque mois civil par débit d'office
Frais de dossier :	Néant
Commission d'engagement :	100 euros prélevée en une seule fois
Commission de mouvement :	Néant
Commission de non-utilisation :	Néant

Après consultation de la Caisse d'Épargne, celle-ci nous propose un avenant sur la base suivante :

Taux d'intérêt :	EONIA + marge de 0.80% (à titre infos : EONIA 0.36% soit un coût d'utilisation actuelle de 1.16%)
------------------	--

Alice précise que la ligne de trésorerie est nécessaire surtout en fin d'année, début de l'autre, en attendant le versement du solde des postes notamment. Elle précise que pour cette année, elle a été très peu utilisée. Elle souligne que l'offre de la Caisse d'Épargne est inférieure à celle de l'année dernière.

Le Président propose de signer un avenant reprenant ces nouvelles propositions. Le budget prévoit les frais d'ouverture de la ligne et les frais de remboursements des intérêts des sommes tirées.

L'assemblée n'a pas de question.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer auprès de la Caisse d'Épargne de Bourg en Bresse, un avenant au contrat concernant la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € aux conditions exposées ci-dessus,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision

8 – DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT

Monsieur MEGARD rappelle que depuis le dernier comité syndical, deux réunions de bureau ont eu lieu avec les décisions suivantes :

1.1. Décision prise lors de la réunion du bureau du 07 juillet 2010 :

- Vote des demandes de subventions pour les travaux devant être réalisés sur le barrage de Tallard à St Etienne.
- Autorisation du bureau de signer une convention avec la fédération de pêche pour la mise à disposition du cadastre napoléonien numérisé des communes de la Calonne.

1.2. Décision prise lors de la réunion du 8 septembre 2010:

- Attribution des marchés de travaux pour la tranche 3 de la ripisylve. (lot 1 et 2 : Entreprise Fournand, Lot 3 : les riviéristes)
- Attribution des marchés de travaux pour la tranche 2 des travaux de restauration des fossés de la Dombes. (lot 1 curage : Entreprise SAAF, lot 2 végétation : convention de partenariat avec l'association d'insertion Val Horizon)
- Vote de la demande de subvention pour la reconduction des animations scolaires pour l'année 2010-2011
- Reconduction de la convention de partenariat avec la Frapna pour la réalisation des animations scolaires pour l'année 2010-2011.

1.3. Décision modificative du président relative aux dépenses imprévues d'investissement

Monsieur MEGARD explique que l'écran d'Alice et le disque dur externe de sauvegarde sont tombés en panne. Comme rien n'avait été budgété sur le compte 2183 matériel de bureau informatique, le Président a pris un arrêté pour faire un virement de crédits de 649.50 € du compte 020 dépenses d'investissement imprévues, au compte 2183 – Matériel de bureau et informatique.

9 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EMPELLEMENT DES SIRES SUR L'AVANON

Monsieur MEGARD laisse la parole à Monsieur LAY, maire de Cruzilles afin qu'il nous présente le film réalisé lors des travaux de restauration de l'empellement des Sires effectués cet été par un chantier jeunes mis en place par l'association Concordia Rhône-Alpes, avec le soutien des familles rurales de l'Ain.

Monsieur LAY rappelle en quelques mots le contexte. Il explique que seulement 30% de sa commune appartient au territoire de Chalaronne, l'autre partie se situant sur le bassin versant de la Veyle.

Il précise que l'empellement des Sires fait partie du petit patrimoine pouvant être remarqué sur la commune au regard de son histoire et de sa vocation agricole. La commune a privilégié une intervention type chantier de Jeunesse sachant qu'elle disposait en son sein d'un maçon expert à la retraite ayant déjà travaillé de nombreuses fois dans sa carrière sur des chantiers similaires. L'expertise technique du chantier a été faite de manière conjointe avec le maçon expert bénévole, un responsable de Concordia, association internationale organisatrice de chantiers de Jeunesse et le responsable technique du Syndicat des Territoires de Chalaronne. L'intervention a consisté en une première phase de calage des pierres existantes et d'un travail de maçonnerie avec des pierres de récupération permettant la rénovation des culées. Cette action était prévue dans le contrat de rivière avec un budget de 69 000 € HT comprenant la restauration de l'empellement des Sires et du Pont des Grandes Vignes.

Le montant total des travaux effectués s'élève à 12 000€ HT. Le chantier a duré 3 semaines. Les jeunes ont pu découvrir le territoire lors de journées de découverte.

Monsieur PHILIPPON demande si les jeunes étaient logés chez l'habitant. Monsieur LAY répond qu'ils résidaient à la salle des fêtes de la commune.

Monsieur LAY tient à remercier Maxime pour son aide.

Monsieur MEGARD ajoute, qu'il est très important d'avoir un bon encadrement lors de ces chantiers. Il précise que les jeunes étaient ravis du travail effectué.

10 – QUESTIONS DIVERSES

Commission « ragondins » :

Monsieur MEGARD précise que cette commission a eu lieu lundi. Il a été décidé de soutenir l'action du Conseil Général par de la communication.

Etude post crue :

Alice informe les membres du comité que la réunion aura lieu le 26 octobre prochain à 14h00. Elle précise que la date a été choisie en fonction des financeurs. Monsieur CLAYETTE et Madame LUGA GIRAUD ne pourront être présents. Alice propose de refaire une réunion avec le bureau d'étude et les élus absents pour faire le point et prendre des décisions. En effet, si la réunion ne se fait pas à cette date, elle ne pourra être organisée avant fin novembre.

Alice pense qu'il faut avancer sur le sujet. Il s'agit de répondre dans un premier temps à plusieurs questions. Contre quelles crues les communes veulent-elles se protéger ? Quels sont les financements possibles ?

Alice précise que la journée du 26 octobre se déroulera en deux phases :

- Le matin, commission agricole afin de faire le bilan sur les actions agricoles 2010 et programmer les actions pour 2011
- L'après-midi, présentation de l'étude post crue avec le bureau d'étude.

Site internet :

Alice précise que le site internet est en cours de construction, le nom de domaine a été déposé, la page d'accueil doit être validée lors de la prochaine commission communication, lundi 11 octobre.

Monsieur MORILLON demande s'il sera possible de mettre sur le site du SRTC, le lien avec les communes et vice versa. Alice précise que cela a été prévu avec le prestataire Yukulé.

Monsieur MORILLON demande si les plants pour les haies bocagères ont une garantie de reprise. Yannick explique que cela doit être précisé dans l'offre du pépiniériste.

Monsieur VARVIER demande si le syndicat ne pourrait pas intervenir auprès du SMIDOM de Thoissey pour qu'ils enlèvent le container qui se trouve dans la Chalaronne en aval du barrage de Tallard depuis 1 an. Monsieur VARVIER leur en a déjà fait la demande plusieurs fois mais rien n'a été fait. Il ne voit pas de solution, il propose de faire la demande par courrier.

Monsieur MEGARD précise qu'actuellement, les étangs sont vidés et qu'il est normal que l'eau de la Chalaronne soit verte.

Monsieur CONTI demande quand est-ce que la réunion sur les sentiers pédestres de l'Avanon va être organisée. Alice précise que deux dates ont été proposées, le 2 ou le 4 novembre.

La séance est levée à 21h50.

Le Président,
Christophe MEGARD

